

QUESTIONS JURIDIQUES

Le Bureau des affaires juridiques et consulaires comprend trois directions: la Direction des consultations juridiques, la Direction des opérations juridiques et la Direction des affaires consulaires.

Direction des consultations juridiques

La Direction des consultations juridiques joue le rôle de service juridique consultatif auprès des autres directions du ministère au sujet des questions de droit international que soulèvent les politiques intérieure et extérieure du Canada. Dans l'exercice de ces fonctions, la Direction assure la liaison avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et les services juridiques des autres ministères de l'État. Elle s'intéresse également au rôle que joue le Canada dans le développement du droit international et dans les domaines juridiques traditionnels comme les relations diplomatiques et les traités. La Direction consiste en trois sections: la Section des réclamations, qui assure la protection à l'étranger des biens et des intérêts des citoyens canadiens; la Section des traités et des questions économiques, qui donne son avis sur l'interprétation des traités, collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada le soient en conformité avec les pratiques constitutionnelles canadiennes, tient à jour le répertoire des traités, fait enregistrer les traités par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et donne son avis sur les aspects juridiques des relations économiques internationales du Canada; et la Section des consultations juridiques et constitutionnelles, qui donne son avis sur les aspects constitutionnels des relations internationales du Canada touchant la reconnaissance des États et des gouvernements et sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires.

Direction des opérations juridiques

La Direction des opérations juridiques est une division opérationnelle du ministère chargée de certaines questions juridiques internationales. A ce titre, la Direction participe à l'activité des Nations Unies sur les questions juridiques et les questions revêtant un aspect juridique, et elle est chargée de présenter la position du Canada sur les questions examinées par la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'intéresse aussi au développement du droit international dans les domaines où se posent des problèmes d'actualité: l'espace extra-atmosphérique, le fond des mers et des océans, et l'environnement. La Direction comprend quatre sections: la Section du droit de l'environnement qui s'occupe des questions juridiques internationales concernant la prévention et le contrôle de la pollution extra-territoriale et présente la position du Canada aux conférences sur les problèmes internationaux de l'environnement; la Section du droit de la mer qui est chargée des eaux territoriales, des zones de pêche et du plateau continental, des utilisations pacifiques du fond des mers et se prépare à présenter